

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Cémac : Sigalli et Chimie Gabon à la conquête du marché sous- régional

Abel EYEGHE EKORE  
Libreville/Gabon

Le ministre du Commerce, Yves Fernand Manfoumbi, a procédé dernièrement à la remise de deux agréments Cémac à deux entreprises locales. Il s'agit de Sigalli et Chimie Gabon.

Ces agréments vont permettre à ces deux industriels de pouvoir écouler leurs produits dans les 5 autres pays de l'espace Cémac.

" Depuis décembre 2017, on a mis en place la libre circulation au niveau de la communauté. Mais pour les produits industriels, il fallait un agrément ", a rappelé Joëlle Zoua Ondo, représentant de la Cémac au Gabon.

" Les détenteurs de l'agrément Cémac seront exemptés de certaines taxes. On n'est encore qu'à 3,5 % de commerce intra communautaire, mais on espère qu'avec ça, on va encourager d'autres

entreprises à s'engager dans cette voie-là. À ce jour au Gabon, nous avons sept entreprises qui bénéficient de l'agrément Cémac ", a-t-elle indiqué. Yves Fernand Manfoumbi s'est réjoui de constater que l'intégration économique et commerciale n'est plus un rêve, mais une réalité aujourd'hui et les agréments Cémac en constituent l'un des axes majeurs.

" La remise de ces documents reflète la volonté manifeste des plus hautes autorités de notre pays, non seulement d'accélérer le processus d'intégration régionale, via l'extension des marchés et la facilitation des échanges. Mais aussi de mettre en œuvre les moyens efficaces et favorisant la promotion du made in Gabon, tel que voulu par le président Ali Bongo et ses pairs de la sous-région ", a souligné le membre du gouvernement.



Photo: AEE

Les bénéficiaires de l'agrément Cémac posant avec le ministre du Commerce et son collègue délégué.



REPUBLIQUE GABONAISE  
UNION-TRAVAIL-JUSTICE



MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE L'ESTUAIRE  
CABINET DU GOUVERNEUR

n° 000 132 /ML/PES/CAB-G

### COMMUNIQUE

**ANNONCE PUBLIQUE DE LA CAMPAGNE DE REACTIVATION DES PROCESSUS DE REINSTALLATION DES PERSONNES AFFECTEES PAR LE PROJET HYDROELECTRIQUE DE NGOULEMENDZIM**

Dans le cadre du plan d'Action de Réinstallation (PAR) du projet HYDROELECTRIQUE de NGOULEMENDZIM, projet développé par le consortium Gabon Power Company (GPC) filiale du Fonds Gabonais d'investissements Stratégiques (FGIS) et le groupe Finlandais Wärtsilä, le Gouverneur de la Province de l'Estuaire, Madame Marie Françoise DIKOUMBA, informe l'ensemble du public et les personnes impactées que le Maître d'ouvrage ASOKH ENERGY, a clôturé en 2022 trois (3) étapes majeures.

Il s'agit de :

- 1- Un inventaire des biens agricoles, du cadre bâti et des parcelles impactées par le projet de construction de la ligne haute tension de 225 kW reliant Andock FOULA en Ntoum a été finalisé en avril 2022 ;
- 2- Le traitement par le Comité Local de suivi des réclamations et la mise à jour des listes de personnes affectées par le projet avant la date butoir fixée au 28 mai 2022 ;
- 3- L'organisation des consultations publiques en juin 2022.

Fort de ce qui précède, Madame le Gouverneur porte à la connaissance de tous que le Maître d'ouvrage ASOKH ENERGY a débuté depuis le **10 mars jusqu'au 20 avril 2023**, trois (3) phases importantes dans le cadre de la finalisation du PAR de ce projet structurant.

Il s'agit

**Phase 1** : Remobilisation des Comités locaux de suivis (CLS) pour rétablir le contact avec les Personnes Affectées par le Projet (PAR) et les accompagner dans le processus de réinstallation.

**Phase 2** : Réactivation du Mécanisme de Gestion des Requêtes et des Plaintes avec l'objectif de recenser les réclamations, doléances

et suggestions des Personnes Affectées par le Projet (PAR) de NGOULEMENDZIM et la construction de la ligne 225 HW associée.

**Phase 3** : Réactualisation des données (identités, orthographes et titres de propriété) disponibles dans la liste des Personnes Affectées par le Projet (PAR) de NGOULEMENDZIM et la construction de la ligne 225 HW associée.

Les Quartiers et villages concernés sont :

**NTOUM** Mekonanam, Cimetière, Rail, Assora Venez-Voir, Mfoulayong, Mvengayong, Dam Oyem, Akam Ngué, Nzong Bour.

**KOMO-KANGO** Nzong Exotica, Iéougouleu, Mvi Mvi, Bele, Asseng Gate, Asseng Village, Andem 1, Andem 2, Ndouaniang 2, Messe, Evinayong, Abanga, Sogatcel, Alem Como, Andock Foula.

Nous vous invitons à vous mettre en relation avec les autorités locales et les Comités Locaux de Suivi (CLS) pour connaître le programme précis des permanences et / ou vous faire représenter en cas d'impossibilité de vous déplacer. Le CLS, et l'équipe de GPC, se tiennent à votre disposition pour toutes vos préoccupations.

**Contact** : M. SIMANGOYE Responsable environnemental et social, Téléphone numéro : 077-23-25-00.

Fait à Libreville, le 10 MAR 2023



Le Gouverneur  
Marie Françoise DIKOUMBA